

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DANS LES EMPRISES DE RUE DU RÉSEAU LOCAL, LES FOSSÉS ET LES IMMEUBLES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES AUX FINS DE LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU, DES LACS, DES RIVIÈRES ET DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES

**SECTION I**

NATURE DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – DESCRIPTION DES PROJETS

**1.** Les projets visent la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour la réalisation d'études et des travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, de décontamination, d'infrastructures ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Ces projets peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions d'immeubles construits ou non construits, de servitudes, de mobilier et d'équipement spécialisé, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, de verser des contributions financières, des subventions, ainsi que toute acquisition ou frais nécessaires à la réalisation des projets. Ces projets aux emprises de rue du réseau local, aux fossés et aux immeubles relevant de la compétence de proximité sont prévus aux infrastructures, ouvrages de biorétention, noues, fossés, rivières, lacs, plans d'eau, berges, rives, milieux humides, milieux écologiques, installations septiques, fosses septiques, champs d'épuration, dépôts à neige, entrepôts de sels de voirie et graviers, aires de manœuvre, voirie, usines, stations, postes de pompes, puits, prises d'eau, réservoirs, postes de suppression, chambres de vanne, vannes, régulateurs, déversoirs, trop-pleins, pluviomètres, stations de mesure, bassins de rétention, bâtiments, locaux, structures, équipements, terrains et autres ouvrages de proximité divers touchant l'ensemble des activités reliées à la protection des sources d'eau potable, des prises d'eau, des lacs, des rivières, des nappes d'eau souterraines, de la qualité de l'eau et du contrôle de l'érosion, à la gestion des eaux pluviales, aux activités de déneigement, aux contrôles des sédiments aux installations septiques, à l'application réglementaire et aux usages incompatibles.

**2.** Les projets nécessitent l'embauche du personnel et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture, en urbanisme, en aménagement paysager, en biologie ou dans d'autres disciplines appropriées pour la réalisation des analyses préliminaires, des études d'avant-projet, des concepts, des études de faisabilité technique, l'élaboration de plans et devis, la surveillance de travaux, l'inspection,

l'élaboration d'un audit ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation des projets et études décrits à l'article 1.

**3.** Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### LOCALISATION

**4.** Les projets décrits aux articles 1, 2 et 3 sont localisés à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

## **SECTION III**

### ESTIMATION DU COÛT

**5.** L'estimation du coût des projets décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 1 750 000 \$.

**TOTAL : 1 750 000 \$**

Annexe préparée le 25 juin 2021 par :

---

Sylvie Anne Garceau  
Conseillère en gestion financière  
Service de la planification de l'aménagement  
et de l'environnement